

Enquête publique  
Chemin des Esquillons.

Monsieur Jean-Claude HRMO  
76 rue de la Vallée Ste Geneviève  
60550 VERNEUIL-EN-HALATTE

Verneuil en Halatte, le 6 octobre 2010

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Pourquoi donner le chemin rural N° 81 dit des Esquillons à un privé qui conforte sa propriété. Posséder deux étangs avec un chemin rural qui les départage c'est de la dévaluation pour cette propriété ou plutôt c'est donner de la valeur à cette propriété, en lui attribuant 22 ares de chemin rural valent beaucoup plus que 90 ares en compensation. La commune donne un bœuf et Monsieur LEFEVRE donne un œuf. Que cache cet échange ?

En l'an 2010, tout élu essaie par tous les moyens d'avoir des espaces pour les promenades à pied, à vélo, à cheval. Là nous privons les habitants de Verneuil-en-Halatte d'un chemin de 500 mètres environ. Ce chemin qui continue sur les bords de l'étang côté de la plantation de sapins jusqu'à la voirie Savaterie.

Quelle belle promenade pour nos familles, leurs enfants et petits-enfants.

Départ de la passerelle de Verneuil-en-Halatte, chemin latéral à la déviation par la sente du bac, chemin de la joie, chemin des esquillons (en déclassement), chemin le long de la sapinière, voirie savaterie. Retour par le chemin latéral de la RD 120. Quelle belle balade pour nos familles, après cette randonnée une bonne douche, une soupe et dodo. Quelle chance pour les habitants courageux.

Je voudrais signaler que ce chemin n'a jamais cessé d'être affecté à l'usage public. Un grand nombre de personnes l'emprunte. Il fût un temps où les Consorts Gobitta avaient essayé de se l'approprier. Des rendez-vous avaient été pris en mairie avec l'ancienne municipalité pour faire plier celle-ci. Le refus du maire de l'époque était catégorique, non la commune ne cédera pas. Céder cette partie de chemin, il n'en n'était pas question.

- 1 - c'était donner de la valeur aux deux étangs de chaque côté du chemin
- 2 - c'était empêcher les propriétaires des diverses parcelles d'accéder à leur bien
- 3 - c'était priver les habitants de Verneuil en Halatte d'un lieu de promenade
- 4 - la commune a emprunté ce chemin pour amener des remblais nécessaires à l'amélioration des berges

Pour mémoire, au début des années 1970, Monsieur Barbaut Carrier a commencé à extraire sable et gravier. Il a extrait aussi le chemin des esquillons, qui desservait les propriétaires, sans autorisation.

Monsieur Gaillard Robert a fait don à la commune 1 hectare 60 ares de plan d'eau vers 1975. Puis à partir de 1983, la commune a acheté diverses parcelles pour augmenter sa surface dans l'espoir de faire un seul étang pour les futurs pêcheurs. D'autres parcelles ont été achetées au moment de la rénovation du cadastre (2005-2006).

La commune a acheté 2 hectares 50 ares dans un autre étang en usant d'un droit de préemption (vente Chalandon-Gobitta).

Les Consorts Gobitta étaient mécontents, la commune n'arrivant pas à se mettre d'accord avec les Consorts Pinsson. Ceux-ci vendaient aux Consorts Gobitta leurs 6 Hectares (plusieurs parcelles) puis les Consorts Gobitta échangeaient ses 6 hectares contre les 2 hectares 50 de la commune. Belle opération pour la commune de Verneuil-en-Halatte.

La société Barbaut ayant des difficultés, le liquidateur judiciaire donnait la priorité à la commune de Verneuil-en-Halatte pour l'achat de parcelles dans l'étang et la sapinière attenante. Là tout était parfait et la commune envisageait de refaire le chemin des esquillons le long de la sapinière.

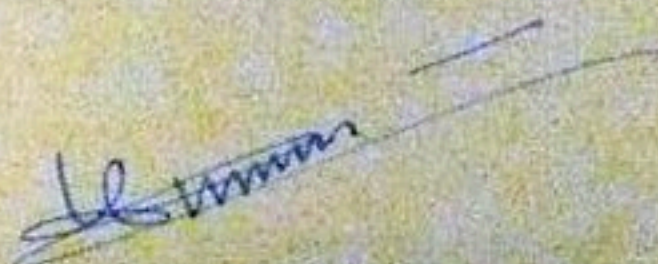
Il ne reste ce jour que 4 ou 5 propriétaires au milieu de l'étang. Comment vont-ils accéder à leur parcelle si le chemin des esquillons est « donné » à la S.C.I. des Etangs ? Mais le plus grave c'est qu'en l'an 2010 où tous se battent pour avoir le maximum d'espace commun pour nos concitoyens, la mairie fait cadeau d'un chemin sur une longueur de 500 mètres à un propriétaire privé.

Se battre 25 ans pour avoir un étang communal afin de le mettre à disposition d'une association de pêcheurs et laisser toute la population de Verneuil-en-Halatte dans cet espace de verdure (1 kilomètre entre le chemin de la joie et celui de la savaterie) ; laisser partir ce chemin à un privé équivaut à couper une jambe à un être humain.

Les élus de Verneuil-en-Halatte qui sont des gens responsables n'ont pas mesuré le cadeau qu'ils faisaient à un propriétaire privé.

Sachez Monsieur le Commissaire Enquêteur que ce document n'est qu'un court résumé de toutes les informations que je pourrais vous communiquer. J'étais absent le 25 septembre lors de votre permanence et le 8 octobre et je serai absent de l'Oise.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

  
Jean-Claude HRMO

*Après  
un long  
débat  
(moment d'oubli)*

## NOTE EXPLICATIVE

Le Chemin Rural N° 81 dit Chemin des Esquillons permettait de joindre le chemin de la Joie au chemin de la Savaterie.

La partie est de ce chemin (côté voirie savaterie sur une longueur d'environ 500 mètres a été extraite par les Etablissements Barbaut lors des gravières, vers 1970 et incorporée dans un plan d'eau.

Cette partie de chemin rural n'a jamais été reconstituée.

Après plusieurs acquisitions, mutations et échanges ce plan d'eau est aujourd'hui propriété de la commune de Verneuil-en-Halatte (sauf 5 petites parcelles).

Il a un accès direct sur le chemin rural dit voirie Savaterie.

La partie ouest du Chemin rural n° 81 dit chemin des Esquillons (côté chemin de la Joie) sur une longueur de 450 mètres est restée en l'état de chemin et desservait les diverses propriétés riveraines aussi en état de gravières et remis en état de 2 plans d'eau.

Après plusieurs mutations de propriétaires et échanges des 2 plans d'eau appartenant aujourd'hui à un propriétaire de la SCI Les Etangs représentée par les Consorts LEFEVRE 11 avenue Jean Jaurès à PONT STE MAXENCE.

Cette partie de chemin a cessé d'être affectée à l'usage public par conséquent, en vertu de l'article L 161-10 du Code Rural, la commune peut prendre la décision de la céder, après enquête publique. La Commission d'Urbanisme a émis un favorable à ce dossier.

Le Conseil Municipal réuni le 3 novembre 2008 a autorisé Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique en vue d'informer le public de la suppression de chemin dit des Esquillons et la mise en vente à suivre.

A titre d'informations dans le cas d'une mise en vente de ce chemin d'une contenance de 22 ares 64 centiares, la SCI des Etangs, envisage de se porter acquéreur ou d'échanger avec la commune de Verneuil-en-Halatte un ensemble de parcelles d'une contenance de 90 ares 49 ca pour donner un accès supplémentaire à son étang sur le chemin latéral nord de la déviation de la route départementale 120.

Plan couleur avec la déviation

Plan des étangs (approximatif) tracé en bleu des étangs déviation, tracé en violet à aliéner.

Extrait général des impôts - Section AS 1/2000 - Géomètre André

←← Pour la présentation du dossier deux plans ne sont pas d'époque. La RD 120 et les chemins latéraux n'apparaissent pas